

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**30 MAI 2013**  
**Compte-rendu**

**Membres titulaires présents :** *Mmes BOUCHER Maryse, SIDERATOS Claudine, GIRELLI Martine, JARDRY Suzette, GOUFFRANT Marie- Hélène, LAGARDE Isabelle, CORDAILLAT Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, BOISSEAU Danièle. MM. LEGER Pascal, JAULIN Pierre, VIGNERIE René, TARDIEUX Gérard, GUERN Joël, GOMES Helder, NEMIRI Brahim, MICHONNEAU René, GAURIEAU Francis, PROVOST Jean-Jacques, PUAUD Gérard, SALLEE Jean-Philippe, VINSONNAUD Jean-Michel, TESSONNEAU Pierre, ELION Jean-Pierre, BAUDET Jean-François, GOY Jean, WAYE Guy, SAUMON Gérard, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, BARUSSAUD Albert, DECELLE Guy, ROUX Didier, CHABOT Jacques, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BOBE Pierre, GAUNEAU Patrick, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, MATRAT Christian, HUNEAU Patrick, GOHIN Christian, VARENNE Michel, HUGUES Jacky, PETIT Georges.*

**Membres suppléants présents :** *Mmes IMBERT Pascale, GARNEAU Janine. MM. PRISSET Christian, RAMEAU Michel, ROUSSELLIERE Joseph, GALLAIS Denis, TETOIN Gaël, JARNAC Didier, DESMORTIER Joël, CHABOT Jean-Michel, BESSON Loïc, VEPIERRE Eric, CHAUVIN Thierry, GAILLARD Eric, FAURE Jean-Marie.*

**Assistaient à la séance :** *BORDIER Ophélie, d'ARLHAC Caroline, LATOUR Arnaud.*

**Étaient excusés :** *M. BAUDET Pierre, M. CHATELLIER Dominique M. CHAILLE DE NERE Jean, M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel, M. GERBIER Jean-Paul, M. DUBROCA Allain, M. PORTRAIT Bernard.*

---

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués. Il laisse ensuite la parole à M. le Maire de Salles de Barbezieux.

M. le Maire tient en préambule à remercier Jean-Claude Ardouin et son Conseil d'avoir accepté de décaler l'inauguration de leur mairie, le 04 mai dernier, afin que les élus invités aux deux manifestations puissent assister à celle de la nouvelle salle des fêtes de la commune de Salles. Il présente ce bâtiment de 200 m<sup>2</sup> qui a été réalisé pour un budget de 670 000 € dont 226 000 € de subventions. Il annonce ensuite la date de la fête locale qui se tiendra du 20 au 22 juillet 2013. Pour terminer, Il propose aux délégués qui le désirent de visiter la salle en fin de séance puis il souhaite à tous une bonne séance de travail.

M. le Président reprend la parole pour introduire la présence d'Anouck Bishop du CD2A et de M. Patrick Brunet, directeur du Campus des métiers de Barbezieux.

Mme Bishop présente le Club des 2 alternances qui a été créé en 2011 sous l'impulsion d'une volonté interconsulaire d'avoir une cohérence sur le territoire en matière d'apprentissage. C'est un réseau qui rassemble des acteurs de l'emploi et de la formation. Son objectif premier est d'optimiser les rencontres entre l'offre et la demande en terme d'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). Le Club a enregistré 540 demandes d'apprentissage pour 148 offres. Le Club a déterminé une

cartographie du territoire afin de déterminer des zones blanches sur lesquelles elle décide de mettre en place des actions. Elle ajoute que 185 relations ont été faites via le Club.

Mme Jardry demande de quelle manière les jeunes sont accueillis et quels dispositifs sont mis en place pour les accompagner dans la recherche d'un logement ou d'un moyen de transport.

Mme Bishop répond que cette tâche ne fait pas encore partie de celles attribuées au CD2A mais elle informe que la CIFOP héberge des mineurs.

M. Brunet ajoute que le campus des métiers a une action individuelle selon les besoins et difficultés éprouvées par les jeunes, notamment lorsqu'ils sont mineurs. A Barbezieux, ils peuvent notamment être hébergés par le lycée de Salles en internat.

M. Goy demande quelle sont les aides allouées à un jeune qui part se former dans un autre département.

M. Brunet répond que l'aide dépend des dispositifs mis en place par chaque région, échelon qui est doté de cette compétence. Globalement, le jeune pourra bénéficier d'une aide au déplacement. L'aide sera personnalisée. Pour le logement, le jeune doit se rapprocher de son lieu de formation.

M. Brunet poursuit en présentant le campus des métiers sur le territoire et indique que les formations en maintenance des bâtiments de collectivités et le CAP petite enfance sont particulièrement adaptées à son auditoire ce soir.

*(La présentation complète et le détail des formations proposées dans le diaporama est présent sur le site internet de la CdC4B, [wwwcdc4b.com](http://wwwcdc4b.com))*

### ***Désignation d'un secrétaire de séance***

Mme Suzette Jardry se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 30 mai 2013***

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

Monsieur le Président présente ensuite les décisions prises entre le 18 avril au 17 mai 2013 ainsi que les marchés publics passés en procédure adaptée.

### ***Demande de subvention pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation sur le patrimoine***

M. le Vice-Président en charge des affaires culturelles présente la délibération.

M. Nemiri demande à qui appartiendront les droits de la plaquette.

M. le Vice-Président répond que les droits appartiendront à la CdC4B.

M. le Président ajoute que le coût d'impressions supplémentaires est moins élevé que celui de la création puisqu'il en coutera 700 euros pour 1000 exemplaires supplémentaires.

M. Nemiri demande si la maquette sera visible par les élus avant la mise en impression du document.

M. le Vice-Président répond qu'il est prévu de créer un comité de pilotage qui suivra les étapes de création de la plaquette. Un certain nombre de documents sera distribué dans les lieux publics et culturels (offices de tourisme, écoles, mairies, bibliothèques,...).

M. le président précise que les détails de la diffusion seront discutés ultérieurement en comité.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.*

### **Tarifs du Conservatoire communautaire de musique pour la saison 2013-2014**

M. le Vice-Président en charge des affaires culturelles présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

M. le Président indique qu'il a assisté à un concert des élèves de l'école primaire de Brossac qui avaient suivi des sessions de formation avec une dumiste du Conservatoire de musique de Barbezieux. Il souligne le fort engagement de la part de chacun des protagonistes tout au long de l'année pour arriver à cette manifestation de qualité, qu'il a pu constater lors de cette soirée.

### **Remboursement des frais supportés par les membres des jurys organisés pour les examens départementaux de fin de cycle du conservatoire**

M. le Vice-Président en charge des affaires culturelles présente la délibération.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à la majorité (contre 1 ; abstention 0).*

### **Proposition de répartition des sièges de la future assemblée communautaire**

M. le Président présente la délibération.

M. Vignerie présente la position du Conseil de la commune de Barbezieux en indiquant que l'on ne peut conserver la règle édictée au moment de la fusion puisque l'on était alors en cours de mandat. Désormais, il estime que transmettre à la prochaine équipe municipale un nombre de sièges moindre que celui auquel le conseil pourrait prétendre n'est pas envisageable surtout lorsque l'on ajoute à cela la suppression des suppléants. Il informe l'Assemblée que les conseillers municipaux, lors d'un vote sondage lors du dernier conseil municipal, ont choisi à l'unanimité le système de répartition à la proportionnelle.

**Il ajoute que le pourcentage de sièges affectés à la commune de Barbezieux est inférieur .... (à compléter)**

M. le Président rappelle que la délibération de ce soir reste une proposition car chaque conseil municipal doit voter en toute liberté. En tant que Président de la CdC4B qui a une vision interne sur le fonctionnement de la collectivité, sa position est de faire le choix de la répartition selon la base de calcul actuelle mais il comprend également la position de la Ville de Barbezieux.

M. Marraud estime qu'il est difficile de prendre une décision pour l'équipe municipale suivante mais il lui est confirmé que la décision reste obligatoire avant le 31 aout 2013.

M. Rousselière constate quant à lui que la répartition sur la base actuelle est plus favorable à sa commune, chef-lieu de canton, plutôt que de n'être représentée que par un seul délégué.

M. Goy ajoute que, lors de la dernière réunion de Bureau, il a compris que Brossac était une commune de seconde zone malgré son statut administratif de chef lieu de canton.

M. le Président lui indique ne pas avoir entendu cela et est surpris par son intervention.

Mme Gouffrant répond qu'elle n'a pas compris cela en réunion de bureau mais plutôt qu'un délégué ne voyait pas l'intérêt pour une petite commune d'avoir deux délégués.

M. Bobe ajoute que toutes les décisions prises aujourd'hui seront de toute façon mises en action lors du mandat suivant, celle-ci comme toutes les autres.

M. Boutin demande quel impact aurait le passage à un seuil de population de 1 siège/400hab. car pour lui il serait favorable aux communes les plus petites et Barbezieux aurait également plus de titulaires.

M. le Président précise que le seuil de 500 habitants a été proposé car il régit le fonctionnement actuel mais le but n'est pas forcément d'atteindre le nombre maximum de délégués car c'est une organisation lourde à gérer et que l'augmentation ne facilite pas le débat. Il ajoute qu'en dehors de ces deux propositions, aucune autre ne sera faite.

M. Boutin répond qu'avec la disparition des suppléants, il y aura fatalement une assemblée moins fournie.

M. le Président rappelle que, dans le fonctionnement réglementaire d'un conseil, le suppléant ne doit pas participer aux débats et est physiquement séparé des élus votants. C'est donc, une liberté accordée par la CdC4B que de l'autoriser à prendre la parole (sans lui accorder le droit de vote) en le considérant comme un titulaire afin de favoriser les échanges, et c'est bien dans cet esprit qu'à toujours fonctionné le conseil de la communauté de communes.

M. Vignerie intervient pour dire que l'esprit communautaire se dévoilera lors du débat sur le FPIC.

M. Gomes demande si un pouvoir pourra être transmis à un autre titulaire comme cela se fait aujourd'hui.

M. le Président répond par l'affirmative en soulignant son importance dans le cadre de la disparition des suppléants.

M. Besson Loïc estime que la répartition à la proportionnelle semble la plus juste car elle se base sur la population de chaque commune, élément plus objectif que ne l'est celui du canton qui risque de disparaître.

M. le Président rappelle tout de même que les chefs-lieux ont des charges de centralité qui pèsent sur elles seules, leur donnant ainsi un rôle plus important qui doit rester reconnu par les autres communes qui bénéficient des services proposés sur les communes centre.

M. Baudet Jean-François est d'accord avec M. le Président car Brossac, par exemple, restera malgré tout un pôle de services et de proximité. Il pense qu'on ne peut faire fi de la réalité du territoire.

M. Maraud demande si l'on doit délibérer ce soir.

M. le Président répond que c'est seulement une proposition mais qu'il n'y a pas obligation de délibérer. Chaque commune recevra les éléments présentés ce soir afin de décider en toute liberté.

M. Jaulin, répondant au calcul de M. Boutin remarque que son hypothèse est irréaliste puisqu'elle porte à un nombre de délégués supérieur à celui autorisé.

Après discussion l'ensemble des élus considère que le conseil communautaire ne doit pas présenter de délibération, mais seulement proposer les 2 hypothèses débattues ce soir, à chaque conseil afin que ces derniers se prononcent sans influence.  
Le projet de délibération est donc retiré.

### ***Transfert de propriété entre la CdC4B et le SDIS pour le centre de Secours de Blanzac-Porcheresse***

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Positionnement du Conseil Communautaire sur l'évolution de l'école de Pérignac***

M. le Président présente la délibération.

Mme Jardry demande quel est le seuil en dessous duquel le DASEN considère que la classe doit fermer.

M. le Président répond qu'il n'a jamais été dévoilé.

M. Sallée précise que la décision la pire sera celle d'une classe unique. Si c'est le cas, il estime que le DASEN doit proposer une classe à niveau unique, ce qui impliquera d'associer à cela les écoles des communes environnantes. Pour lui, cette configuration sera identique à ce qui avait été refusé par les conseils municipaux.

M. le Président rappelle que les attributions de poste dans l'éducation nationale ne se font pas à la dernière minute. Le DASEN a donc dû prévoir au moins un poste à différents niveaux à Pérignac afin d'éviter les créations de poste dans les autres communes à la rentrée.

M. Matrat informe l'Assemblée que les effectifs d'élèves sont d'au moins 26 élèves pour la rentrée prochaine dont une bonne partie résidant à Blanzac, ce qui permet d'être confiant pour le sort réservé à l'école à la rentrée.

M. Saumon souligne l'élan de solidarité des parents dans cette situation afin de permettre le maintien de l'école mais il rappelle tout de même que cette situation, à effectif constant, se reproduira chaque année.

M. Sallée indique que sa commune refuse systématiquement les inscriptions des enfants résidant à Pérignac.

M. le Président remercie tous les élus concernés pour leur implication car il y a eu un réel débat lors des réunions de parents notamment.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.*

### ***Approbation du règlement intercommunal périscolaire***

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### ***Subvention au Centre médico scolaire Sud Charente***

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

## ***Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente***

M. le Vice-Président en charge des services aux communes et de la voirie

M. Jaulin trouve dommage de signer cette adhésion en juin alors que les communes en auraient eu besoin dès le vote des budgets.

M. Sallée remarque que l'ATESAT, qui fonctionne bien actuellement, existera toujours alors que nous aurons adhéré à l'ATD, qui est plus chère.

M. le Président répond qu'il faut effectivement indiquer qu'il est nécessaire qu'aucune rupture ne soit constatée pendant le temps de relais entre les deux structures.

M. le Président ajoute que cela garantira le maintien du service. Il précise que la création de l'ATD est prévue au mieux pour 2014, ce qui veut dire que la convention, prévue pour un an à l'origine, délai pouvant être modifié par l'Etat, ne demande pas d'engagement financier en 2013.

M. le Vice-Président propose que soit indiqué dans la délibération que la CdC adhère pour les communes dès la notification des services de l'Etat de la disparition de l'ATESAT.

M. le Président et l'Assemblée sont d'accord avec cette modification.

*Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président présente la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en rappelant son histoire et quelques données nationales qui montrent une progression des montants tout comme ceux de la CdC4B.

Il rappelle également que c'est l'échelon communautaire qui a été choisi comme distributeur de ce fonds selon le potentiel fiscal agrégé. En 2012, l'intérêt communautaire a permis que le Fonds soit entièrement conservé par la CdC4B par un vote à l'unanimité. Il existe 3 modes de répartition du fonds qui se monte cette année à 237 507 euros : selon le CIF de la CdC, selon le même CIF mais distribué entre la CdC et les communes selon des critères qui peuvent être retravaillés (accord des 2/3 des membres), conserver le montant du FPIC dans le budget de la CdC4B (vote à l'unanimité).

Le choix de l'année passée était la représentation de la volonté de créer un fonds d'aide à l'investissement qui permettait de redistribuer aux communes la part globale qui leur revient selon des critères choisis pour des projets d'investissement structurants.

Cette année, le CIF de la CdC a été calculé selon la seule fiscalité locale pondérée (sans les charges transférées) qui présente alors un coefficient à 0.39, donc en baisse. L'année suivante, celui-ci tiendra compte des nouvelles compétences et charges qui y sont liées. Si le fonds d'aide à l'investissement est à nouveau choisi, il pourra être alimenté par les fonds des années 2012 et 2013.

En fait, le FPIC peut être redistribué selon des critères de richesse mais il peut également l'être selon les besoins de toutes les communes en investissement dans des projets d'envergure intercommunale. C'est une manière de répartir la richesse différemment entre les grandes communes et les plus petites.

M. Gohin demande si ce débat sera renouvelé tout les ans.

M. le Président répond par l'affirmative car les montants évoluant, les enjeux peuvent différer.

M. le Vice-président en charge du service aux communes présente la proposition des règles d'attribution du Fonds d'Aide à l'Investissement des projets du bloc communal. Il indique notamment qu'un montant minimal de 15 000 euros HT de travaux pourra bénéficier du fonds d'aide, ou que dans le cas de retours financiers pour la commune, le projet ne sera pas prioritaire.

M. Gohin s'étonne de voir ce dernier critère.

M. le Président lui précise que ce point avait été supprimé puis réintégré car l'autofinancement sur des projets d'investissement n'est pas toujours facile à obtenir, en dépit d'un retour sur investissement.

M. Matrat s'étonne de la restriction au seul terme de travaux, ce qui exclut d'office d'autres types d'investissements, tel l'achat d'un bus par exemple.

M. le Président propose de remplacer le terme de travaux par investissements.

M. Gohin fait remarquer que le critère permettant de dé plafonner le montant maximum ouvre la porte à toute sorte de choses.

M. Jaulin répond qu'il faut résonner en terme de distance de portée du bénéfice pour la population : si c'est un projet structurant pour le territoire, alors il méritera peut-être d'être dé plafonné.

De même, M. le Président ajoute que si un seul projet se présentait dans l'année, quelle serait l'utilité de conserver le reste du fonds pour rien. Il rajoute que le but n'est plus, comme au temps des fonds de concours, de saupoudrer. Au contraire, l'objectif est bien de faire grandir le territoire, ensemble par des projets importants.

M. Gallais demande si le fait que les petites communes aient de petits autofinancements ne va leur apporter des aides moins importantes étant donné que le fonds n'aidera pas la commune au-delà du montant de son autofinancement.

M. le Président répond que c'est une donnée légale qui ne peut être modifiée. Il ajoute que le versement de l'acompte sera effectué dès l'ordre de service afin de s'assurer que le projet a démarré. Par ailleurs, il ajoute que deux commissions par an permettront aux communes de prendre le temps de la réflexion et de la maturation de leurs projets.

M. Baudet demande de quelle manière présenter un dossier.

M. le Président répond qu'il faudra accompagner la demande financière d'un plan de financement présenté aux différents financeurs potentiels. Pour obtenir le reliquat, il faudra justifier des montants obtenus et de l'autofinancement réellement payé afin qu'il soit plus ou moins ajusté.

M. le Président, au terme des échanges propose qu'une délibération soit présentée lors du prochain conseil en ce sens.

M. le Vice-Président informe les délégués que les plis du marché du PAVE ont été ouverts afin d'être étudiés par un cabinet externe. Il a déjà été constaté une baisse des tarifs de 30 à 35 %. Les résultats seront présentés en commission d'appel d'offres début juillet ou courant septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.**

Suzette JARDRY  
*Secrétaire de séance*